



**Renouveau**sherbrookois

## Programme politique

Adopté par les membres lors de l'Assemblée générale du 27 mai 2017

Chères citoyennes,

Chers citoyens,

L'équipe du Renouveau sherbrookoise est heureuse de vous présenter son programme 2017. Divisé en six thèmes contenant 79 propositions, celui-ci articule notre vision de la gouvernance, de la gestion et du développement de notre ville, le tout ancré dans les valeurs fondatrices qui sont à l'origine de notre implication politique : le développement durable, la participation citoyenne, la transparence, le leadership et la responsabilité fiscale.

Ce programme est le fruit d'un vaste processus de consultation effectué en 2013 et mis au goût du jour lors du Congrès d'orientation 2017. Il représente une vision à la fois cohérente et actuelle pour l'avenir de notre communauté, incluant de nouvelles propositions afin de favoriser le développement harmonieux de nos milieux de vie. En outre, chaque énoncé a été conçu ou révisé en tenant compte des paradigmes de l'intersectionnalité et de l'analyse différenciée selon les sexes et le genre; paradigmes qui se doivent d'être intégrés non seulement dans la façon dont on pense les politiques publiques mais également dans la façon dont on les met en œuvre.

Notre programme se veut une inspiration pour celles et ceux qui veulent faire de la politique autrement, qui partagent notre vision d'un développement responsable, durable et inclusif et qui souhaitent voir la population jouer un rôle plus grand dans le processus décisionnel municipal.

Bonne lecture !

## Table des matières

La déclaration originale de valeurs du Renouveau sherbrookois .....	1
Axe 1 : Le développement économique, l'innovation et la prospérité .....	3
Axe 2. La gestion municipale et les services à la population .....	4
Axe 3. L'environnement, les infrastructures, le transport durable et l'urbanisme .....	5
Axe 4. La gouvernance et la participation citoyenne .....	6
Axe 5. L'intégration et le développement social et communautaire .....	7
Axe 6. Sherbrooke : un milieu de vie exceptionnel .....	8

## La déclaration originale de valeurs du Renouveau sherbrookois

### **Le développement durable**

***Le développement durable est avant tout un processus de changement. Ce changement est déterminé en fonction des besoins de la population, des limites de l'environnement et d'un accès équitable aux différentes ressources.***

Le terme durable fait référence à l'équité que nous devons atteindre dans la satisfaction de nos besoins. Cette définition intègre l'espace et le temps (la pérennité). La satisfaction et la poursuite du mieux-être doivent s'étendre à toute la communauté, ainsi qu'aux générations futures. L'objectif du développement durable est de définir des politiques viables qui concilient les aspects économique, social, et environnemental des activités humaines; trois piliers à prendre en compte, par les détenteurs et détentrices du pouvoir politique comme par leurs partenaires et la population. À ces trois piliers s'ajoute un enjeu transversal, indispensable à la définition et à la mise en œuvre de politiques et d'actions relatives au développement durable : la gouvernance. Cette dernière fait référence à la participation de chaque groupe et individu (citoyennes, citoyens, partenaires, leaders de la communauté, etc.) au processus de décision.

### **La participation citoyenne**

***Seule la participation de la population peut transformer des décisions techniquement adéquates en décisions socialement appropriées.***

La démocratie locale a aujourd'hui profondément besoin de se nourrir de la participation citoyenne pour répondre aux aspirations de la population et faire face à la complexité croissante des politiques publiques. Les citoyennes et les citoyens sont donc appelés à jouer un nouveau rôle dans la vie publique. La participation citoyenne est définie comme la participation volontaire, l'engagement de chaque individu à la vie publique, au-delà du devoir électoral qui demeure le fondement de la démocratie. La démocratie participative vise à favoriser un dialogue approfondi entre les personnes élues et les membres de la société (citoyennes, citoyens, usagères, usagers, entreprises, leaders, communautés, etc.). Elle reconnaît aux citoyennes et aux citoyens une qualité « d'expertise d'usage », se donnant les moyens de les informer et de recueillir leur avis.

Les instruments et mécanismes mis en place doivent :

- être adaptés à une grande variété de projets et ouverts à toutes et tous;
- présenter une information suffisante afin de réduire l'avantage dont jouissent les experts;
- susciter une motivation à participer en garantissant le sérieux du projet et l'aboutissement à une action concrète qui se répercutera à travers les procédures de prise de décision;
- agir pour le bien commun.

## **La transparence**

***Les citoyennes et citoyens apportent une contribution essentielle à l'évolution des politiques et aux décisions prises au sein de l'appareil municipal. Ils concourent par le fait même à garantir que le conseil municipal œuvre avec rigueur, soit plus sensibilisé à leurs préoccupations et à leurs besoins et rende des comptes sur leurs décisions. La transparence est le premier gage de ce rapport.***

La démocratie participative implique d'abord la connaissance réciproque, pour les personnes élues et la population, des problématiques et des besoins en cause, ainsi qu'un consensus sur les pistes de solution à mettre en œuvre et la façon de les prioriser. On dira d'une action qu'elle est transparente lorsque les différentes étapes de son déroulement sont clairement définies, compréhensibles et que l'information est accessible à tout le monde. Des mécanismes doivent donc être mis en place afin d'améliorer l'accès à l'information et la transparence. Les nouvelles technologies de l'information peuvent notamment permettre une meilleure diffusion des travaux des instances qui ont la responsabilité de définir les orientations et les politiques publiques, de nouvelles avenues en termes de consultation et d'implication, en plus d'une offre de services adaptée à la population.

## **Le leadership**

***La capacité du conseil municipal de faire adhérer la population aux orientations et aux actions entreprises est primordiale. Il est essentiel d'être à l'écoute de la population, d'offrir une vision rassembleuse et concertée du développement de notre milieu de vie.***

Le leadership doit conduire à la mobilisation de la population autour des enjeux définis par le Renouveau sherbrookoïse, tout en la faisant adhérer aux moyens proposés pour y répondre, dans une optique de partenariat et de concertation. Le niveau de reconnaissance des citoyennes et des citoyens, des organismes et des partenaires autour des projets mis de l'avant constitue la mesure de la qualité du leadership exercé par notre formation politique.

## **La responsabilité fiscale**

***Les membres du conseil municipal ont le devoir de gérer les finances publiques dans l'intérêt du bien commun, et ce, dans une perspective de long terme.***

Le Renouveau sherbrookoïse souscrit au principe d'équité entre les générations. Il importe conséquemment de gérer les finances municipales de façon rigoureuse et responsable, c'est-à-dire de prendre des décisions de manière à éviter d'endetter les générations futures, tout en offrant à la population des services et un milieu de vie à la hauteur de leur contribution fiscale et de leurs besoins.

## **Axe 1 : Le développement économique, l'innovation et la prospérité**

- 1.1. Poursuivre le développement des infrastructures de l'aéroport, notamment en favorisant l'accès à celui-ci, de façon à desservir la population et soutenir le développement économique.
- 1.2. Envisager des solutions alternatives à l'automobile en matière de modes de transport afin de mieux relier Sherbrooke à la région environnante et aux grands centres.
- 1.3. Poursuivre la stratégie de diversification des activités d'Hydro-Sherbrooke en favorisant les partenariats dans des projets de développement structurants et en demeurant ouvert à des sources d'énergie alternatives.
- 1.4. Favoriser l'intégration de la recherche et de l'innovation dans les entreprises présentes sur le territoire dans le but de sécuriser les emplois existants et de soutenir la création de nouveaux emplois.
- 1.5. Soutenir les initiatives visant le développement de l'entrepreneuriat en favorisant une concertation des organismes locaux et régionaux existants et en contribuant à la promotion de leurs services.
- 1.6. Poursuivre le développement du centre-ville par une stratégie favorisant l'implantation d'entreprises de l'économie du savoir.
- 1.7. Encourager le démarrage d'entreprises en misant sur les forces du milieu sherbrookoïse et en offrant aux entrepreneurs et entrepreneuses les outils nécessaires pour la réalisation de leurs projets.
- 1.8. Favoriser l'implantation et le développement d'entreprises manufacturières sur le territoire en soutenant des espaces et des ressources spécifiques.
- 1.9. Soutenir davantage le développement du secteur industriel en favorisant des méthodes de production plus innovantes et en encourageant l'investissement dans les nouvelles technologies.
- 1.10. Supporter le développement du commerce de proximité en faisant la promotion des outils disponibles pour les commerces locaux, notamment afin de mieux faire face aux défis que représentent les changements technologiques et les changements dans les habitudes de consommation.
- 1.11. Favoriser un équilibre commercial dans les différents secteurs de la ville, tout en favorisant l'implantation des immeubles à bureaux au centre-ville.

- 1.12. Encourager le développement d'entreprises d'économie sociale (dont les coopératives) ainsi que leur soutien, en partenariat avec les différents acteurs et actrices du territoire et les paliers de gouvernement.
- 1.13. Soutenir l'émergence d'initiatives d'économie collaborative grâce à une réglementation flexible et adaptée.
- 1.14. Supporter des initiatives en matière de développement rural sur le territoire.
- 1.15. Favoriser les circuits courts dans la commercialisation des produits agricoles locaux.
- 1.16. Continuer à jouer un rôle de premier plan pour l'accueil, l'intégration et la rétention à Sherbrooke des personnes aux études et diplômées.
- 1.17. Supporter le développement récréotouristique et valoriser les infrastructures qui y sont associées.

## **Axe 2. La gestion municipale et les services à la population**

- 2.1. Poursuivre une gestion rigoureuse, équilibrée et transparente des finances et de la dette municipales.
- 2.2. Assurer le contrôle des dépenses afin de contenir la croissance du budget d'opération.
- 2.3. Continuer à faire preuve de leadership dans la recherche de moyens pour diversifier les sources de revenus afin de moins dépendre de la taxe foncière.
- 2.4. Poursuivre la révision des activités municipales dans une perspective permanente de recherche d'efficacité et d'efficience de l'appareil municipal.
- 2.5. Veiller en continu à ce que la structure administrative de la Ville soit performante au niveau de l'optimisation des ressources et de l'amélioration de la qualité des services à la population.
- 2.6. Veiller à ce que le niveau de taxation respecte la capacité financière des contribuables.
- 2.7. Rapprocher la Ville et la population par des moyens technologiques, dont l'implantation d'un guichet unique interactif de traitement des demandes et plaintes.
- 2.8. Rendre plus accessible l'information et la réglementation municipales pour une plus grande compréhension et appropriation de celles-ci par la population.

- 2.9. Renforcer les actions visant à favoriser une meilleure cohabitation des usagers et usagères du réseau routier dans le but d'améliorer la sécurité.
- 2.10. Poursuivre la mise en place de mesures destinées à assurer la quiétude et la sécurité dans les quartiers, particulièrement dans les parcs.
- 2.11. Faire la promotion active du civisme comme composante d'un milieu de vie sécuritaire et attrayant.
- 2.12. Travailler en partenariat avec les institutions du territoire pour l'amélioration des pratiques et des services de l'administration municipale.
- 2.13. Encourager l'achat local dans le cadre des approvisionnements et des activités municipales.

### **Axe 3. L'environnement, les infrastructures, le transport durable et l'urbanisme**

- 3.1. Mettre en place des mesures afin de maîtriser l'étalement urbain et de favoriser la densification du territoire.
- 3.2. Favoriser le zonage vertical là où il est possible d'en faire l'application.
- 3.3. Favoriser une diversification harmonieuse des types d'habitation au sein d'un même quartier.
- 3.4. Miser sur les transports durables en privilégiant les actions inscrites au plan de mobilité durable et au plan directeur du transport actif.
- 3.5. Poursuivre la mise en place d'incitatifs de manière à favoriser l'usage de sources d'énergies alternatives au pétrole dans les transports.
- 3.6. Prioriser l'amélioration du réseau routier sur l'ensemble du territoire.
- 3.7. Améliorer et renforcer la gestion des matières et ressources résiduelles auprès des ICI et de tous les types d'immeubles à logements.
- 3.8. Favoriser l'émergence d'initiatives s'inscrivant dans la mouvance zéro déchet, afin de limiter à la source l'utilisation de matières non valorisables.
- 3.9. Soutenir l'accessibilité aux infrastructures de recyclage et de mise en valeur des déchets ressources (matières et ressources résiduelles revalorisables).
- 3.10. Poursuivre les efforts de préservation de l'environnement en mettant en valeur et en multipliant les espaces naturels (en visant 12 % du territoire de la Ville de Sherbrooke), afin d'assurer un patrimoine naturel aux générations futures.



- 3.11. Mieux encadrer les promoteurs et promotrices afin de préserver les arbres matures.
- 3.12. Soutenir l'implantation de jardins communautaires sur le territoire de la ville.
- 3.13. Favoriser le développement de l'agriculture urbaine et encourager son intégration dans les milieux de vie.
- 3.14. Se doter d'une politique de reconnaissance municipale de soutien des bonnes pratiques environnementales sur le territoire.
- 3.15. Encourager la construction de bâtiments écoénergétiques sur le territoire.
- 3.16. Préserver notre patrimoine agricole en soutenant et en faisant la promotion de l'agriculture de proximité et des pratiques durables.
- 3.17. Maintenir une gestion exemplaire de l'eau sur le territoire en encourageant les bonnes pratiques par la sensibilisation et un meilleur encadrement.
- 3.18. Développer un réseau de parcs nature sur le territoire.
- 3.19. Poursuivre la mise en œuvre de mesures visant à lutter contre les îlots de chaleur.
- 3.20. Mettre en place des mesures afin de sensibiliser les propriétaires d'édifices privés ouverts au public à l'importance d'offrir un meilleur accès aux personnes à mobilité réduite.
- 3.21. Tendre vers le développement du modèle des villes en transition ou résilientes.
- 3.22. Sensibiliser la population à différents enjeux environnementaux et souscrire activement à la diminution des GES.

#### **Axe 4. La gouvernance et la participation citoyenne**

- 4.1. Poursuivre le renouvellement des processus et des outils de participation citoyenne, tout en favorisant l'échange entre la population et les membres du conseil municipal et son implication dans les instances décisionnelles.
- 4.2. Bonifier les pratiques d'information afin d'accroître l'intérêt, l'implication et le sentiment d'appartenance de la population.
- 4.3. Soutenir les activités des comités de développement social et communautaire et les tables de quartier des différents arrondissements.

- 4.4. Impliquer plus directement la population dans le processus de préparation du budget annuel par l'instauration de consultations pré-budgétaires.
- 4.5. Poursuivre le déploiement de processus de consultation novateurs, notamment par le Web, de manière à interpeller davantage la population en amont des décisions.

## **Axe 5. L'intégration et le développement social et communautaire**

- 5.1. Consolider le développement du logement social et communautaire et assurer la pérennité des unités d'habitation.
- 5.2. Promouvoir la mixité sociale des quartiers afin de briser l'isolement et soutenir l'intégration des différentes communautés et favoriser le rapprochement intergénérationnel.
- 5.3. Poursuivre l'application de mesures qui favorisent la construction de divers types d'habitation au centre-ville et partout sur le territoire de Sherbrooke.
- 5.4. Mettre en œuvre des actions afin de favoriser la participation des femmes dans la vie municipale active.
- 5.5. Augmenter le soutien, le financement et les partenariats avec les organismes communautaires du territoire.
- 5.6. Adopter des mesures facilitant la participation et la contribution des personnes âgées à la vie collective.
- 5.7. Poursuivre l'intégration des communautés culturelles et intensifier les partenariats avec leurs organismes représentatifs pour la réalisation de projets communs.
- 5.8. Soutenir les initiatives culturelles soumises par des promotrices et des promoteurs ou des artistes issus de communautés de diverses origines.
- 5.9. Poursuivre les actions concertées visant à combattre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- 5.10. Soutenir les initiatives qui contribuent à combattre les préjugés envers les groupes de population démunis et vulnérables.
- 5.11. Faciliter l'intégration des personnes issues des communautés culturelles en favorisant l'opportunité d'emploi et la formation pertinente tout en mobilisant les milieux employeurs à faire de même, tout particulièrement la Ville de Sherbrooke elle-même.
- 5.12. Soutenir les initiatives visant à encourager la persévérance scolaire.

- 5.13. Favoriser les initiatives d'intégration ou de dialogue intergénérationnel.
- 5.14. Intégrer l'intersectionnalité comme nouveau paradigme lors des processus de conception et de mise en œuvre de politiques publiques, de manière à aplanir les catégorisations de genre ou de classes sociales arbitraires et leurs impacts.

## **Axe 6. Sherbrooke : un milieu de vie exceptionnel**

- 6.1. Faire la promotion de Sherbrooke comme milieu de vie et renforcer le sentiment d'appartenance de la population.
- 6.2. Consolider et développer les initiatives dans le cadre du programme VADA.
- 6.3. Améliorer les infrastructures dans les parcs en fonction des besoins et intérêts de la population et promouvoir davantage leur utilisation.
- 6.4. Poursuivre la promotion de l'activité physique et des saines habitudes de vie chez les jeunes et les personnes âgées.
- 6.5. Soutenir les programmes d'accès aux sports et loisirs pour toutes les couches de la population, avec une attention particulière au niveau des milieux défavorisés.
- 6.6. Assurer une meilleure diffusion de l'art et de la culture à Sherbrooke, particulièrement chez les jeunes, et en favoriser l'accès, notamment par l'ajout d'infrastructures appropriées aux besoins du milieu et par la consolidation des infrastructures existantes.
- 6.7. Prendre des mesures pour minimiser la pollution sonore et la pollution visuelle.
- 6.8. Favoriser le déploiement de solutions technologiques afin d'améliorer la qualité des services et en faciliter l'accès.